

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du jeudi 25 mars 2021,
- Compte de gestion 2020, compte administratif 2020, budget primitif 2021, Affectation des résultats de fonctionnement 2020, vote des taux des taxes directes locales 2021, Transport Scolaire Communal, Commune,
- Durée d'amortissement participation à l'éclairage public,
- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA),
- Questions Diverses.

**Compte tenu du contexte actuel lié au confinement suite à la pandémie liée au Covid-19, le conseil municipal s'est déroulé à la salle des fêtes avec respect les règles sanitaires en vigueur.**

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, FIGEAC Francis, MARTY Annie, FIGEAC Valentin, SARRUT Christophe, ROBERT Jean-Marc, ROUMIGUIÉ Alexandre, PERIÉ Cécile, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : RESCOUSSIÉ Damien, JOSEPH Delphine,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

**1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du jeudi 25 mars 2021,**

Lecture du Procès-Verbal et approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-04-001.

**2. Compte de gestion 2020, Compte Administratif 2020, Budget primitif 2021**  
**Transport Scolaire Communal, Commune**

**• Approbation des COMPTES DE GESTION**

*(budget communal et budget annexe du Transport Scolaire Communal),*

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

*délibération n° 2021-04-002*

*délibération n° 2021-04-006*

**• Approbation des COMPTES ADMINISTRATIFS**

*(budget communal et budget annexe du Transport Scolaire Communal)*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dorothée CASTELNAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2020. Madame l'adjointe expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2020.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMMUNE**

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	12 871,14			71 897,24	12 871,14	71 897,24
Opérations exercice	63 799,94	92 963,35	425 046,18	501 134,70	490 846,12	594 098,05
<b>Total</b>	76 671,08	92 963,35	425 046,18	573 031,97	503 717,26	665 998,32
Résultat de clôture		16 292,27		145 985,79		
<b>Résultat définitif</b>		<b>16 292,27</b>		<b>145 985,79</b>		162 278,06

**TRANSPORT SOCOLAIRE COMMUNAL**

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 565,73		6 014,38		8 580,11
Opérations exercice	5 000,00	5 306,67	15 084,25	9 842,61	20 084,25	15 149,28
<b>Total</b>	5 000,00	7 872,40	15 084,25	15 856,99	20 084,25	23 729,39
Résultat de clôture		2 872,40		772,74		
<b>Résultat définitif</b>		<b>2 872,40</b>		<b>772,74</b>		3 645,14

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît qu'il n'a pas été repris de restes à réaliser ;

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire approuve à l'unanimité les comptes administratifs pour l'exercice 2020.

*délibération n° 2021-04-003*

*délibération n° 2021-04-007*

**• AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020**

*(budget communal et budget annexe du Transport Scolaire Communal)*

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après délibération décide d'affecter les résultats de l'année 2020 de la façon suivante :

- **COMMUNE :**

- Chap. R001 : 16 292,27 € - Recettes d'Investissement,
- Chap. R002 : 145 985,79 € - Recettes de fonctionnement,

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-04-008.*

- **TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL :**

- Chap. R001 : 2 872,40 € - Recettes d'Investissement,
- Chap. R002 : 772,74 € - Recettes de fonctionnement,

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-04-004.*

**• VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES pour 2021**

*(budget communal)*

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception de l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2021 des trois taxes directes locales.

A compter de l'année 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département (23,42%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 TFPB de la commune est de 29,42% (soit le taux communal de 2020 : 5,96% + le taux départemental de 2020 : 23,46%).

Il est proposé suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (5,96% + 23,46%).

Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer les taux d'imposition pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal prend connaissances des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour l'année 2021 et après avoir examiné les besoins financiers de la commune et Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE, A l'unanimité des membres présents

- de **MAINTENIR** les taux appliqués en 2020 pour les taxes 2021, de la façon suivante :

<b>TAXE FONCIÈRE (Bâti)</b>	<b>29,42 %</b>
<b>TAXE FONCIÈRE (Non Bâti)</b>	<b>49,88 %</b>
<b>CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)</b>	<b>17,20 %</b>

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-04-009.*

**• Adoption des BUDGETS 2021**

*(budget communal et budget annexe du Transport Scolaire Communal)*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

**Vu** l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

**Vu** le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M14 aux communes,

**Vu** la délibération n° 2021-04-007 du 12 avril 2021 adoptant le compte administratif de l'année 2020,

Vu la délibération n°2021-04-008 du 12 avril 2021 approuvant l'affectation des résultats 2020,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE, A l'unanimité des membres présents

- de **VOTER** le budget primitif et le budget annexe du Transport Scolaire Communal par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,

- d'**ADOPTER** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	575 817,69 €	221 233,59 €
RECETTES	575 817,69 €	221 233,59 €

- d'**ADOPTER** le budget annexe Transport Scolaire Communal pour l'exercice 2021 comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	20 752,74 €	8 011,75 €
RECETTES	20 752,74 €	8 011,75 €

- de **PRECISER** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés aux Budgets,

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-04-010 (Commune).*

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-04-005 (TRS).*

### **3. Durée d'amortissement participation à l'éclairage public.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la participation à l'éclairage public pour le placement d'horloges astronomiques, il est obligatoire d'amortir cette participation financée par le budget communal sur l'exercice 2020

Le coût de la participation était de 2 529,15 euros. Il est proposé une durée d'amortissement sur 5 ans compte tenu que le budget communal le permet.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-04-011.*

### **4. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA),**

Par délibération en date du 18 mars 2021, le Comité syndical du SIFA a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts. Conformément à l'article L.5211620 du CGCT, s'agissant de modification statutaire, nous devons nous prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts. En effet, l'article susvisé dispose ainsi : « (...) A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ».

Par délibération du Comité syndical en date du 10/10/2018 et de son approbation en Conseil municipal en date du 16/11/2018, les modalités de vote avaient ainsi été revues en tenant compte de la population composant chaque commune membre ; pour ce faire, une pondération devait être appliquée permettant aux communes les plus peuplées d'avoir davantage de voix au sein du Comité afin de ne pas se trouver face à une absence de quorum qui bloquait le fonctionnement institutionnel de ce syndicat.

Ces nouvelles modalités n'ont cependant pas eu l'effet attendu puisque les services préfectoraux nous ont indiqué que le quorum s'appréciait au nombre de délégués présents et non sur la base du nombre de voix octroyé à chaque commune. Les problématiques de quorum demeuraient donc identiques.

Par conséquent, il convient de procéder à une modification statutaire en précisant que chaque commune est représentée par un délégué titulaire détenteur d'une seule voix. Pour information, la composition du Bureau a également été revue afin de répondre davantage à une composition classique pour ce type de structure.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-04-012.***

## **5. Révision du loyer de l'atelier au 1<sup>er</sup> mai 2021,**

Par délibération n°2020-04-001 les membres du conseil municipal ont fixé le montant du loyer de l'atelier à 200 €.

Comme mentionné dans le contrat de bail dérogatoire il doit être procédé à une révision du loyer à la date anniversaire soit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Compte tenu de l'état du local il est proposé aux membres du conseil de maintenir le loyer à 200 € mensuel payable d'avance.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-04-013.***

## **6. Questions diverses**

### **- Dégâts agricoles,**

Gel du 7 au 8 avril 2021.

Courrier envoyé au préfet du Lot.

### **- Budget Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne,**

Suppression des travaux de voirie intercommunales pour l'année 2021. Report sur 2022.

### **- Commission scolaire,**

Révision des divers tarifs et divers règlements concernant le périscolaire.

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**La séance est levée à 23 h 00.**

Le 12 avril 2021.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Francis FIGEAC.

Annie MARTY.